

Corporation cantonale

**ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT**

**103^e séance du 13 juin 2026
103. Sitzung vom 13. Juni 2026**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications
 - a) du Président de l'Assemblée ;
 - b) du Conseil exécutif ;
 - c) des Représentantes de l'Évêque ;
 - d) de la Commission spéciale REDPE ;
 - e) de la Commission spéciale RFin.
3. Approbation du procès-verbal de la 102^e séances du 14 mars 2026
4. Assermentation d'une nouvelle déléguée
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :
 - Mme Carla Bastos, représentante des délégués du cercle 08, en remplacement de M. Gabriel Simonet ;
 - b) Assermentation.
5. Comptes 2025 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion centre de charges par centre de charges ;
 - e) Approbation du projet d'arrêté.
6. Rapport d'activité 2025 du Conseil exécutif
7. Présentation de l'Évêché sur fondations ecclésiastiques
8. Divers
 - a) Dates de l'Assemblée 2026-2027 ;
 - b) Remerciements.

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen
 - a) des Präsidenten der Versammlung;
 - b) des Exekutivrats;
 - c) des Bistums;
 - d) der Spezialkommission KPRR;
 - e) der Spezialkommission RFin.
3. Genehmigung des Protokolls der 102. Sitzung vom 14. März 2026
4. Vereidigung einer neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von:
 - Frau Carla Bastos, Vertreterin der Delegierten des Kreises 08, als Nachfolgerin von Herrn Gabriel Simonet;
 - b) Vereidigung.
5. Rechnung 2025 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfes.
6. Geschäftsbericht 2025 des Exekutivrates
7. Präsentation des Bistums über die kirchlichen Stiftungen
8. Varia
 - a) Versammlungsdaten 2026-2027;
 - b) Dankesworte.

Présents : 46 délégués
Anwesend: 46 Delegierte

Excusés : 10
Entschuldigt: 10

Absents : 4.
Abwesend: 4.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Mme Stéphanie Bernasconi, M. Eric Broccard, M. Bernard Corpataux, M. Olivier Dousse, Herr Bruno Häller, Herr Thomas Jungo, Herr Arnold Schöpfer, M. Maurice Seydoux, M. Michel Suchet, Mme Lan-Anh Vu.

Absents / Abwesend: Mme Nicole Monney, Herr David Reichmuth, M. Laurent Zenoni.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die deutschsprachige Bistumsregion, Mme Aurelia Pellizzari, Représentante de l'Évêque pour la

partie francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, collaboratrice du service de communication, Herr Bruno Boschung, Präsident des Exekutivrates, M. Benoît Sansonnens, Vice-Präsident du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrates, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Johanna Fasel, secrétaire, Mme Isabelle Bertschy, secrétaire.

Invités / Gäste: Frau Anne-Elisabeth Nobs, Synodalrätin der evangelisch-reformierten Kirche.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Herr Siegfried Ostermann, Co-Adjunkt der bischöflichen Beauftragten für die deutschsprachige Bistumsregion, M. Philippe Becquart, co-adjoint de la représentante de l'Evêque pour la partie francophone.

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Liebe Delegierte, liebe Anwesende, liebe Gäste, ich begrüße alle ganz herzlich zur 103. Sitzung der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg hier im Pfarreisaal unterhalb der Kirche Christ-König in der Stadt Freiburg. Vielen Dank an die Pfarrei für das Gastrecht. Für diejenigen die sich gefragt haben, warum wir heute hier sind, der Grund ist ganz einfach: In der Ingenieurschule war das Auditorium besetzt. Wir sind darum auf diesen Saal ausgewichen, wo wir historisch auch schon oft die Versammlung durchgeführt haben. Die älteren unter ihnen fühlen sich hier zuhause und kennen diesen Saal, der zudem gleich gegenüber dem Haus der Kirche ist, was wiederum logistische Vorteile hat. Für Diejenigen die sich mit dem Internet verbinden wollen, es gibt hier ein WLAN. Il y a un réseau WLAN ici pour se connecter avec l'ordinateur ou le natel. Der Code steht hier vorne beim Eingang zur Küche auf einem Blatt.

Folgende Personen haben sich entschuldigt für die heutige Sitzung: Herr Olivier Dousse, Herr Maurice Seydoux, Frau Lan-Anh Vu, Herr Bruno Häller, Frau Stéphanie Bernasconi, Herr Bernard Corpataux, Herr Thomas Jungo, Herr Eric Broccard, Herr Arnold Schöpfer, Herr Siegfried Ostermann, Herr Philippe Becquart und Herr Michel Suchet. Ebenfalls entschuldigt hat sich Herr Claude Nordmann, Präsident der israelitischen Gemeinschaft Freiburg. Die reformierte Gemeinschaft ist mit Frau Nobs vertreten. Herzlich willkommen bei uns.

Wir haben am Ende der Versammlung die Ehre einen Vertreter des bischöflichen Ordinariats zu empfangen. Es handelt sich um Herrn Patrick Mayor, den viele unter Euch bereits kennen. Er wird nicht wie angekündigt über die Pfarrpründe zu uns sprechen, sondern über kirchlichen Stiftungen.

M. Patrick Mayor, représentant de l'Évêché, ne parlera pas des bénéfices curiaux comme indiqué sur l'invitation, mais nous donnera des informations sur les fondations ecclésiastiques. Il s'agit d'un sujet autant important pour nous, qui nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement de l'Évêché et des finances. M. Mayor arrivera vers 10h. Das heisst nach der Pause.

Es wird eine kleine Pause geben zwischen 9 Uhr 30 und 10 Uhr.

Sie haben auf dem Pult, an Ihren Plätzen, zwei «dépliants» gefunden. Der eine ist das Weiterbildungsprogramm in französischer Sprache für 2026-2027. Weitere Informationen befinden sich auf dem Internet, ebenfalls für die deutsche Sprache. Das wird an der nächsten Sitzung verteilt und sie bekommen das auch per Post. Die zweite Broschüre betrifft das Dokumentationszentrum, das im 1. Stock des Hauses der Kirche untergebracht ist.

Mit diesen Mitteilungen leite ich direkt über zum traditionellen Gebet, bevor wir die Versammlung beginnen. Ich gebe das Wort an Frau Aurelia Dénervaud-Pellizzari.

Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari. Merci M. le Président. En ce début d'assemblée, prenons un instant pour nous placer sous le regard de Dieu. Laissons derrière nous les préoccupations du quotidien et rendons-nous présent ce qui nous rassemble ici.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

« Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain. » (Psaume 127,1)

Seigneur, nous sommes réunis aujourd'hui pour discerner ensemble et prendre des décisions importantes pour la vie de notre Église dans les régions diocésaines de Fribourg. Alors que nous allons délibérer, accorde-nous la sagesse pour discerner ce qui est juste, la loyauté pour servir fidèlement la mission qui nous est confiée et la fraternité pour nous écouter les uns les autres avec respect et bienveillance.

Nous te remercions pour toutes celles et ceux qui, avant nous, ont construit, servi et transmis la foi. Nous te remercions aussi pour les femmes et les hommes qui s'engagent aujourd'hui au service de nos paroisses, de nos communautés et de la mission de l'Église.

Donne-nous un esprit de discernement afin que nos échanges soient guidés par la recherche du bien commun et par le souci de l'Évangile.

Que les questions financières, administratives et institutionnelles que nous allons traiter ne nous fassent jamais perdre de vue leur finalité : soutenir la mission de l'Église, annoncer l'espérance du Christ et servir les personnes, en particulier les plus fragiles.

Apprends-nous à travailler ensemble dans la confiance, à accueillir des points de vue différents et à chercher ce qui fait grandir la communion.

*Seigneur, Jésus,
Envoie ton Esprit Saint sur notre assemblée.
Qu'il éclaire nos réflexions,
Inspire nos décisions
Et nous aide à être de fidèles serviteurs de ton Église.*

Nous te confions les communautés catholiques dans les régions diocésaines de Fribourg, leurs responsables, leurs bénévoles, leurs familles et tous ceux qui cherchent un sens à leur vie.

Que notre travail d'aujourd'hui contribue à bâtir une Église vivante, fraternelle et missionnaire.

Prions ensemble le Notre Père.

*Notre Père, qui est aux cieux,
que ton Nom soit sanctifié,
que ton Règne vienne,
que ta volonté soit faite,
sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.
Pardonne-nous nos offenses,
comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous laisse pas entrer en tentation,
mais délivre-nous du mal.*

*Car c'est à toi qu'appartiennent le règne,
la puissance et la gloire,
pour les siècles des siècles.*

Amen.

M. le Président. Merci beaucoup Aurelia pour cette belle prière.

2. Communications

2. Mitteilungen

- a) du Président de l'Assemblée ;**
- a) des Präsidenten der Versammlung;**

M. le Président. Meine eigenen Mitteilungen wurden bereits gemacht.

- b) du Conseil exécutif ;**
- b) des Exekutivrats;**

M. le Président. Der Exekutivrat wird beim Punkt zum Geschäftsbericht das Wort ergreifen.

- c) des Représentantes de l'Evêque;**
- c) des Bistums;**

M. le Président. Das Bistum hat keine Mitteilungen angekündigt.

- d) de la Commission spéciale REDPE ;**
- d) der Spezialkommission KPRR;**

M. le Président. Ich gebe das Wort dem Präsidenten der Spezialkommission KPRR, Herr Joachim Tedie. Je passe la parole à Joachim Tedie, Président de la Commission spéciale REDPE, une commission qui travaille beaucoup en ce moment, pour un bref rapport.

M. Joachim Tedie. Monsieur le Président, chers membres délégués, merci de l'opportunité que vous nous donnez de présenter l'état d'avancement des travaux de la Commission qui s'est réunie au total 7 fois depuis le mois de janvier 2026, la dernière séance ayant eu lieu avant-hier 11 juin 2026. Il me plaît à cet égard de mentionner ce qui suit :

La Commission spéciale, avec l'appui du secrétariat de la Corporation, a procédé au dépouillement et à l'analyse du sondage adressé aux paroisses concernant la révision du REDPE.

Il ressort de cette consultation qu'une large majorité des paroisses est favorable à une révision du Règlement. Toutefois, les réponses recueillies ont également mis en évidence une préoccupation importante : éviter toute évolution susceptible d'alourdir ou de complexifier le système actuellement en vigueur.

La Commission a tenu compte de ces préoccupations dans ses travaux. Elle a ainsi validé le principe du renouvellement des exécutifs paroissiaux lors des assemblées paroissiales, tout en prévoyant certaines exceptions à ce principe, notamment dans les cas d'élections tacites complètes constatées après le dépôt des listes des personnes candidates.

La Commission a également effectuée une première lecture de l'article 23 des statuts relatifs aux attributions de l'Assemblée paroissiale.

Par ailleurs, la Commission a relevé la nécessité d'apporter également certaines adaptations, sans pour autant engager à ce stade une révision en profondeur, au Règlement sur les paroisses, afin de garantir la cohérence entre les dispositions du texte modifié et les autres règlements applicables.

Dans cette perspective, la Commission souhaite obtenir de l'Assemblée une autorisation formelle lui permettant de réviser parallèlement les articles du Règlement sur les paroisses, ayant un lien direct et immédiat avec le texte actuellement examiné.

Les prochaines étapes consisteront à :

- Examen parallèle du Règlement sur les paroisses ;
- Contrôle de cohérence générale du REDPE et le Statut ecclésiastique ;
- Séance de travail avec le secrétariat de la CEC afin de parvenir à un contenu consensuel du REDPE modifié ;
- Soumission du texte en première lecture lors de la session de décembre 2026.

En conclusion, au terme de ses travaux, la Commission spéciale estime que les orientations retenues permettent de répondre favorablement à la volonté majoritairement exprimée par les paroisses de moderniser le REDPE, tout en préservant la simplicité, la lisibilité et l'efficacité du système actuel.

La Commission s'est attachée à rechercher un équilibre entre la nécessité d'adapter certaines dispositions aux réalités institutionnelles actuelles et le souci d'éviter toute complexification inutile des procédures. La proposition formulée s'inscrit ainsi dans une démarche pragmatique, progressive et consensuelle.

La poursuite des travaux, notamment en lien avec le Règlement sur les paroisses et en concertation avec le secrétariat de la Corporation, devra permettre d'assurer une cohérence d'ensemble des textes réglementaires avant leur soumission en première lecture lors de la session de décembre.

La Commission recommande dès lors à l'Assemblée de lui accorder la confiance et les autorisations nécessaires pour mener à bien cette étape complémentaire de la révision.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank Joachim für diesen Bericht und weiterhin gute Arbeit in der Kommission. Ich gebe jetzt das Wort dem Präsidenten der Spezialkommission der RFin, Herrn Matthieu Canevascini.

e) de la Commission spéciale RFin.

e) der Spezialkommission RFin.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, à mon tour de vous faire un bref rapport d'activité de la Commission RFin.

La Commission RFin est chargée d'élaborer le Règlement des finances. Ce n'était pas sa seule mission. Elle avait déjà présenté deux projets de réforme qui avaient été acceptés par notre Assemblée, mais c'est tout de même sa mission principale.

Sa mission est d'élaborer un Règlement des finances qui s'appliquera à toutes les corporations ecclésiastiques. Pour les paroisses et les associations de paroisses, il va remplacer la solution actuelle en matière financière du Règlement sur les paroisses. Et pour la Corporation cantonale, il y a actuellement des lacunes, puisque le Règlement sur les finances n'existe pas.

Ce Règlement s'inspire de ce qu'on appelle dans le jargon de la comptabilité publique MCH2, pour « modèle comptable harmonisé 2 », c'est-à-dire un ensemble de principes et de règles qui sont censés remplacer dans toute la Suisse le modèle actuel MCH1. Le nouveau modèle n'est pas complètement nouveau. Il a été mis en place depuis les années 2000 et se réalise progressivement dans toute la Suisse.

Donc ceux qui liront notre Règlement verront un élément de famille, une trace ADN des autres lois et règlements cantonaux qu'on peut trouver en Suisse et qui appliquent ce principe MCH2. En revanche, notre version sera évidemment adaptée à la réalité de nos corporations ecclésiastiques fribourgeoises. Le travail actuel de la Commission consiste à adapter ces principes généraux à la réalité des paroisses fribourgeoises.

Il s'agit d'un travail de bénédictin, car il faut prendre chaque principe et vérifier s'il correspond aux besoins des paroisses. Si tel n'est pas le cas, il faut l'adapter. Ça prend un peu de temps. Nous en sommes à 35 séances depuis le début de la législature.

La réflexion est que nous avons 105 paroisses, selon le dernier état des paroisses publié, 7 associations de paroisses et 1 corporation cantonale qui toutes ont des présidents, des responsables de finances dans l'exécutif, des commissions financières, donc quelques centaines de personnes qui vont appliquer ce Règlement que nous sommes en train de préparer. Donc il vaut mieux que les 10 membres de la Commission, plus le représentant du Conseil exécutif, Marc Joye, plus la personne du secrétariat, se cassent un peu la tête, plutôt que de faire des règles qui ne sont pas tout à fait adaptées et d'avoir ensuite 300 personnes qui se cassent la tête pour les appliquer. Le travail que nous faisons aujourd'hui a pour objectif de permettre un passage le plus fluide possible d'un système à l'autre pour nos paroisses. L'idée étant que sur la grande majorité des aspects on ne voit pas la différence, avec tout de même un certain nombre de changements, proposés par notre Commission et décidés par votre Assemblée.

Le Règlement devrait permettre une application la plus fluide possible dans les paroisses.

En termes de calendrier, notre réforme est un peu moins urgente que celle dont on vient de parler, soit celle du REDPE. Le projet de Règlement des finances est prévu de vous être soumis après le projet REDPE qui est censé entrer en vigueur pour la prochaine législature. Le Règlement des finances viendra dans un second temps.

M. le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Un grand merci à Matthieu Canevascini pour son rapport. Je retiens des deux interventions que vous visez la simplification et l'efficacité. Je pense que c'est essentiel, si on veut que les gens qui s'engagent, de manière bénévole, puissent le faire dans les meilleures conditions.

3. Approbation du procès-verbal de la 102^e séance du 14 mars 2026

3. Genehmigung des Protokolls der 102. Sitzung vom 14. März 2026

M. le Président. Vous avez trouvé le procès-verbal de notre dernière séance dans les annexes. Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de correction ? Je ne vois pas de main levée et vous propose de faire le test du système de votation.

Approuvez-vous le PV de la 102^{ème} assemblée de la CEC du 14 mars 2026 ?

Genehmigen Sie das Protokoll der 102. Plenarversammlung der kkK vom 14. März 2026?

Veuillez appuyer sur les touches 1(oui), 2(non) ou 3(abstention). Le vote est ouvert. Le vote est terminé.

Vous avez approuvé le procès-verbal de la 102^{ème} séance avec 42 voix et 1 abstention, ce qui correspond au nombre de délégués présents. Nous sommes 43 et pouvons donc valablement siéger.

4. Assermentation d'une nouvelle déléguée

4. Vereidigung einer neuen Delegierten

a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de :

- Mme Carla Bastos, représentante des délégués du cercle 08, en remplacement de M. Gabriel Simonet ;

a) Validierung der Wahl durch die Kommission für Rechtsfragen von:

- Frau Carla Bastos, Vertreterin der Delegierten des Kreises 08, als Nachfolgerin von Herrn Gabriel Simonet;

M. le Président. Je passe la parole au Président des affaires juridiques, M. Mario Amacker.

M. Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Vize-Präsidenten, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrats, sehr geehrte Frau Bischöfliche Beauftragte, sehr geehrte Vertreterin des Bischofs, sehr geehrte Gäste, liebe Kolleginnen und Kollegen, gerne stelle ich Ihnen den Bericht der Rechtskommission vor, die gem. Art. 19 Absatz a des Reglements der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg (kkK) die Überprüfung der Wahl von Frau Carla Bastos vorgenommen hat.

Frau Carla Bastos wurde als Delegierte des Wahlkreises 8 UP Ste-Trinité gem. Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Sie ersetzt Herrn Gabriel Simonet, der per 31. März 2026 demissioniert hat. Frau Bastos wohnt in Corminboeuf und arbeitet bei der Gemeinde.

Die Überprüfung erfolgte anhand der Dokumente, die uns das Sekretariat der kkK zur Verfügung gestellt hat, wofür wir an dieser Stelle herzlich danken.

Dazu folgende Bemerkungen: Die relevanten Unterlagen konnten der Kommission erst vorgestern zugestellt werden. Dementsprechend hatten nicht alle Mitglieder der Kommission die Gelegenheit, die Unterlagen zu studieren. Zudem ist aufgefallen, dass die Wahl nicht in allen Pfarreien auf die gleiche Art dokumentiert wurde und die Wahlen nachträglich protokolliert werden mussten (eine Dokumentation einer Pfarrei ist immer noch ausstehend).

Als Präsident der Kommission für Rechtsfragen schlage ich Ihnen trotzdem vor, die Wahl von Frau Carla Bastos für gültig zu erklären und sie in unserem Parlament herzlich willkommen zu heissen. Wir gratulieren ihr und wünschen ihr viel Freude als Delegierte der katholischen kirchlichen Körperschaft.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank Mario für diese kurze Intervention. Effectivement, le processus de nomination est bien établi, bien connu dans toutes les paroisses. Ça comporte parfois quelques difficultés qu'on a vu en particulier avec la nomination de Mme Bastos.

Je pense que l'avis de la Commission juridique peut guider notre décision en accueillant Mme Bastos ici. La grande majorité des paroisses a fait correctement son travail, même si c'était très tardivement et un peu dans l'urgence.

J'invite donc Mme Bastos à venir devant.

b) Assermentation.

b) Vereidigung.

M. le Président. Je vais lire la formule de l'assermentation, après quoi vous levez la main droite et vous dites « je le jure » :

« En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »

Mme Carla Bastos. Je le jure.

M. le Président. Merci beaucoup et bienvenue au sein de notre Assemblée. Nous sommes à présent 44 membres à pouvoir voter.

5. Comptes 2025 de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

5. Rechnung 2025 der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Nous arrivons au cœur de notre assemblée du jour, c'est-à-dire les comptes 2025 de la Corporation. Je passe la parole au représentant des finances du CEx, M. Marc Joye.

M. Marc Joye. M. le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous salue à mon tour pour cette assemblée de la Corporation. J'ai le plaisir de vous présenter les comptes de l'année 2025. Vous avez reçu notre rapport détaillé et je ne m'arrêterai que sur les points les plus importants.

Je vais le faire en allemand. Par contre, dans un deuxième temps, je me permettrai de faire quelques réflexions en français sur l'année 2026 et les défis financiers des années à venir.

Das Geschäftsjahr 2025 schliesst mit einem Ertragsüberschuss von CHF 85'000 ab.

Zudem sah das Budget eine Auflösung von Rückstellungen in der Höhe von CHF 281'000 vor, doch das erzielte gute Ergebnis ermöglichte es uns, auf diese Auflösungen zu verzichten.

Ohne Berücksichtigung dieser Nicht-Auflösung von Rückstellungen und Reserven würde das positive Ergebnis CHF 366'000 betragen, was 3,8 % der Beiträge der Pfarreien entspricht. Ein also beachtliches Ergebnis.

Worauf ist dieses positive Ergebnis zurückzuführen? Ich konzentriere mich im Folgenden wie immer auf die Rechnung der sogenannten transversalen, bzw. überpfarreilichen Seelsorge (früher kategoriale Seelsorge), die die Grundlage für die Berechnung der Beiträge der Pfarreien bilden.

Beginnen wir mit den Aufwendungen, die sich in drei Kategorien unterteilen.

Erstens lagen die Personalkosten, die 68% des Budgets ausmachen, um CHF 98'000 unter dem Budget.

Der Personalbestand der überpfarreilichen Seelsorge belief sich am Jahresende auf 68 Vollzeitstellen, was einen leichten Rückgang gegenüber dem Vorjahr darstellt.

Das Jahr 2025 war geprägt von zahlreichen Abwesenheiten von Mitarbeitenden; teilweise längere Abwesenheiten aufgrund von Krankheit oder Unfällen, die zudem nicht unbedingt in direktem Zusammenhang mit der Arbeit standen. Diese Abwesenheiten verursachten zusätzliche Kosten durch die Einstellung von Ersatzpersonal, aber auch durch Überstunden des vorhandenen Personals, für welche Rückstellungen in Höhe von CHF 30'000 gebildet werden mussten. Die Mehrkosten wurden durch Versicherungsrückerstattungen nur teilweise ausgeglichen. Wir sind besorgt über diese zahlreichen Abwesenheiten und analysieren gemeinsam mit unserer Personalabteilung die Gründe dafür, sowie Möglichkeiten, sie zu reduzieren.

Unter Berücksichtigung der Versicherungsrückerstattungen liegen die Netto-Personalkosten, einschliesslich Sozialabgaben sowie der Renten der pensionierten Pfarrer, wie bereits erwähnt, zum Jahresende CHF 98'000 unter dem Budget.

Zweitens lagen die übrigen Betriebskosten (ohne Personal), die mit CHF 1,9 Millionen rund 15 % des Aufwands ausmachen, um CHF 160'000 (ca. 8%) unter dem Budget.

Die Kosteneinsparungen gegenüber dem Budget wurden in allen Bereichen erzielt, darunter die Miete für die Büros in Pérolles, die Verwaltungs-, Ausbildungs- und Dokumentationskosten, die Seelsorge, sowie die Abschreibungen. An dieser Stelle ist die gute Disziplin unserer Mitarbeitenden zu loben, denen ich hier ganz herzlich danken möchte.

Drittens sind die sogenannten «gebundenen» Ausgaben diejenigen, die im Budget festgelegt sind und von uns kaum beeinflusst werden können: Es handelt sich um die Beiträge an das Bistum und die RKZ (jeweils 6% des Budgets), um Spenden und Subventionen (4%), sowie um das Archivprojekt (1%). Sie belaufen sich insgesamt auf rund 2 Millionen Franken.

Wie man sieht, ist der Handlungsspielraum der kkK letztlich sehr begrenzt, da 85% der Ausgaben auf das Personal oder auf gebundene Ausgaben entfallen.

Was nun die Erträge betrifft, so ist festzuhalten, dass diese insgesamt CHF 116'000 über dem Budget lagen, insbesondere dank der Einnahmen aus der Quellensteuer (+ CHF 35'000), der Beteiligungen Dritter (+ CHF 40'000) und verschiedener Verwaltungsdienstleistungen (+ CHF 30'000).

Zusammenfassend können wir dieses Geschäftsjahr somit mit einem buchhalterischen Gewinn von CHF 85'500 abschliessen. Wir schlagen vor, diesen Überschuss wie folgt zu verwenden:

- CHF 25'000 zum Ausgleich der im Budget 2026 beschlossenen Kürzungen bei Subventionen und Spenden. Tatsächlich sind Hilfen für Institutionen in diesem schwierigen Kontext mehr als notwendig, und wir mussten im Budget 2026 widerwillig unsere Beiträge um fast CHF 35'000 kürzen. Dieser Beitrag würde es jetzt ermöglichen, den Kurs teilweise zu korrigieren, was uns wünschenswert und gerechtfertigt erscheint.
- CHF 25'000 zugunsten des Bistums für dessen Betriebskosten. An der letzten Versammlung hatte die schwierige Lage des Bistums für viel Diskussionsstoff gesorgt. Sie erinnern sich sicher, dass mehrere Stimmen laut wurden, um zusätzliche Unterstützung zu fordern, was im Budget 2026 nicht möglich war. Diese zusätzliche Zuweisung aus dem Gewinn 2025 wurde es nun ermöglichen, diesen Minderheitsstimmen Rechnung zu tragen.
- 30'000 CHF für die Einrichtung eines Schwankungsfonds, der dem Exekutivrat künftig zur Verfügung stehen soll. Der neue Mechanismus des Fünfjahresplans, der letztes Jahr von der kkK-Versammlung genehmigt wurde, sieht die Schaffung eines solchen Fonds vor, um die Überschüsse bestimmter Jahre als Reserve zu bilden und damit Verluste in anderen Jahren auszugleichen, und zwar innerhalb einer Legislaturperiode. Dies entspricht somit dem Geist dieses Entscheids der Versammlung und trägt zur Stabilisierung der Beiträge der Pfarreien bei.
- Der geringe Restbetrag (CHF 5'554.85) wird als Kapitalerhöhung verbucht.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit und vor allem für die Unterstützung, die Sie uns durch die Genehmigung dieser Jahresrechnung entgegenbringen.

Je passe en français. Chers délégués, Mesdames et Messieurs, avant de répondre à d'éventuelles questions, je souhaite vous faire part de quelques considérations sur la situation actuelle et sur tous les défis financiers qui nous attendent dans un futur assez proche.

Disons-le d'emblée, le futur ne s'annonce pas aussi brillant que les comptes 2025. Des défis de taille pointent à l'horizon, qui nous pousseront à revoir notre plan financier pour le reste de la législature, tant du côté des dépenses que du côté des recettes.

Un premier défi se situe du côté des dépenses. Il est lié à l'évolution de notre environnement et des attentes de la société. Les réalités sociales changent, entraînant une augmentation des besoins en matière de diaconie, de solidarité, d'accompagnement et de soutien aux personnes les plus fragiles.

Les demandes adressées à l'Église augmentent et nécessitent des moyens adaptés pour répondre efficacement aux nouvelles situations de précarité, d'isolement et de vulnérabilité.

A une époque où l'État et d'autres tendent à fermer leur porte-monnaie dans ce domaine, l'Église ne peut pas et ne doit pas ignorer et fermer les yeux sur ces besoins. Nous devons faire preuve de solidarité et de charité.

Par ailleurs, la vision pastorale de l'Évêque évolue, vous l'avez entendu, afin de mieux répondre aux attentes des paroissiens. L'orientation annoncée de regrouper certaines tâches au niveau supra-paroissial ou au niveau des « pôles », financés de façon solidaire, aura un impact évident sur le financement de la CEC.

La conjonction de ces deux facteurs (les besoins croissants en diaconie d'une part, mise en œuvre de la vision pastorale de l'Évêque d'autre part) nous mène à revoir la définition des tâches attribuées à la Corporation cantonale.

Cette liste des tâches est d'ailleurs prévue dans notre Statut et nous y travaillons en étroite collaboration avec les déléguées de l'Évêque. Un premier jet pourrait être présenté déjà en octobre et servira de base dans l'élaboration du budget 2027 et du plan financier de législature.

Un autre défi de taille est justement le mode de financement demandé aux paroisses. La situation financière de nos paroisses présente de grandes disparités. Certaines sont très aisées, une grande partie s'en sortent juste et un certain nombre n'arrivent pas vraiment à tourner.

Une des causes principales de cette disparité est liée aux revenus des personnes morales, des entreprises, qui varie énormément d'une paroisse à l'autre. A titre d'illustration : Les paroisses moins favorisées encaissent moins de CHF 10 par paroissien et par année, alors que les paroisses les plus favorisées encaissent plus de CHF 200, et même jusqu'à CHF 340 par paroissien. Une différence de 1 à 30 !

Autre exemple : une douzaine de nos 107 paroisses ont pu boucler leur comptes 2024 avec un excédent de revenus, avant attribution aux réserves, totalisant ensemble près de CHF 5 millions. D'autres doivent se battre pour boucler leurs comptes dans le noir. Et ces dernières ne sont souvent pas celles avec le coefficient fiscal le plus bas !

C'est pour réduire ces différences que l'Assemblée a décidé, il y a des années déjà, un système de péréquation, similaire à celui des communes, pour que les paroisses plus aisées contribuent en faveur des moins aisées.

Actuellement, le montant versé par les paroisses « payantes » aux paroisses « recevantes » est de CHF 1.5 million par année. Cela représente environ 15% des contributions des paroisses à la CEC et c'est substantiel. Substantiel, oui, mais malheureusement pas encore suffisant au vu des grosses disparités.

Nous allons donc vous proposer, en octobre, de renforcer cette péréquation pour atténuer ces disparités. Nous y travaillons actuellement, à l'aide de simulation pour trouver la solution la plus juste. Cet instrument est crucial pour un financement pérenne de notre Église dans les années à venir.

Si approuvé, cela nous permettra d'accroître la solidarité entre les paroisses et de décharger celles qui sont le plus affectées.

Une solidarité interparoissiale indispensable et qui correspond bien aux valeurs que nous défendons. Une solidarité qui permet d'offrir des prestations de qualité égale sur l'ensemble du canton. Mais nous y reviendrons cet automne.

Voilà pour ces quelques réflexions sur l'avenir. Mais revenons-en aux comptes 2025, qui nous occupent aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à disposition en cas de questions.

M. le Président. Merci beaucoup cher Marc. Je passe la parole au Président de la Commission de gestion, M. Jaquet.

b) Rapport de la Commission de gestion ;

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, voici quelques compléments au rapport de la Commission de gestion (CoGest) que vous avez reçu.

Concernant les autres charges inscrites de la pastorale transversale, les montants inscrits au budget indiquent des limites à ne pas dépasser dans la mesure où ils sont sous contrôle et par conséquent ne doivent pas forcément être utilisés. Comme déjà mentionné dans son rapport, la CoGest tient à remercier une fois encore tous les services et les responsables diocésaines ainsi que le Conseil exécutif pour leur « très bonne discipline collective ».

A noter que la mise en œuvre de la nouvelle vision de l'Évêque va impliquer une nouvelle répartition des tâches et donc des charges entre la pastorale transversale et la pastorale territoriale.

Concernant l'utilisation de l'excédent de produits, la proposition du CEx pour l'attribution de l'excédent de produits a fait l'objet d'un débat. En effet, certains membres représentant la majorité de la Commission de gestion l'approuvaient alors que d'autres membres y étaient opposés. La pierre d'achoppement était le montant prévu comme don supplémentaire à l'Évêché.

En effet, pourquoi le CEx proposait-il un don supplémentaire à l'Évêché alors que lors de l'élaboration du budget, il avait décidé de proposer, arguments à l'appui, un montant inférieur à la demande du diocèse ?

Après ses appels aux dons soit publiques soit directement aux paroisses et après sa présentation effectuée lors de l'Assemblée du 14 mars dernier, il apparaît que l'Évêché doit assumer un nombre de tâches conséquent. Et dans la mesure où toutes ces tâches sont pertinentes, il semble bien que les ressources en personnel soient insuffisantes. D'autre part ce n'est pas la baisse de participation aux messes qui va améliorer le résultat des quêtes en faveur de l'Évêché.

Dans la mesure où l'image de notre Église est déjà bien écornée par les révélations sur les abus sexuels, cette problématique, ainsi que la surcharge qui épuise notre Évêque, Mgr Charles Morerod, n'aident pas à l'améliorer.

Si l'on veut éviter d'autres débats à l'avenir, et surtout améliorer cette image ternie auprès du public, il semble évident qu'une solution doit absolument être trouvée afin que les moyens alloués à l'Évêché par la CEC respectivement par les paroisses lui permettent d'effectuer ses tâches avec un personnel en suffisance et des conditions de travail correctes.

Pour la proposition de la CoGest à l'Assemblée, je vous renvoie à son rapport.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup Jean-Pierre, pour cette prise de parole au nom de la CoGest.

c) Entrée en matière ;

c) Eintretensdebatte;

M. le Président. J'ouvre le débat d'entrée en matière sur les comptes 2025 de la CEC. A qui puis-je donner la parole ?

M. Daniel Werro. Daniel Werro, UP St-Esprit, Lac francophone. Je précise que je n'ai pas siégé avec le Groupe Sarine, donc je me sens très seul, mais très fier.

Premièrement, je remercie M. Joye pour ces explications, surtout par rapport aux soucis de la péréquation financière. Au niveau des paroisses, effectivement, il y a des différences qui s'agrandissent et qui deviennent même un peu effrayantes. Je me suis juste amusé à regarder le taux des impôts des paroisses, non pas dans mon district qui a une situation un peu particulière, mais par exemple en Gruyère, la paroisse de Bulle plus spécifiquement, qui a augmenté son taux. Je ne veux pas être méchant, mais je sais qu'il y a des paroisses en Gruyère qui payent trois fois plus d'impôts. Cette petite augmentation, Bulle va la digérer sans trop de difficulté.

Ensuite, en ce qui concerne l'impôt à la source, vous savez que je suis très focalisé là-dessus. Ça a rapporté CHF 35'000 de plus que budgétisé. Je suis très content, en particulier pour ma paroisse qui est une paroisse recevante. Grâce à une grande entreprise située dans la paroisse, on a contribué, malgré le fait qu'on est une paroisse recevante. On a pu amener un peu d'argent supplémentaire à la Corporation.

Quant à la dissolution des réserves, je suis très content que nous n'ayons pas besoin de dissoudre ces réserves.

Concernant le rapport de la CoGest, je suis content qu'il n'y ait pas d'unanimité en relation avec le versement à l'Évêché, car suite à l'assemblée en décembre, ils ont reçu des versements de certaines paroisses et ont dû recevoir d'autres montants depuis.

Quant aux dons aux autres œuvres, je suis d'accord, mais j'aurais davantage alimenté la réserve, sachant que les années à venir, et M. Joye l'a dit, allaient être difficiles au niveau financier.

La disparité au niveau des paroisses fait un peu peur, mais je constate que M. Joye s'en occupe très bien. Les années à venir ne s'annoncent pas dans les chiffres noirs, mais le CEx en a conscience. Je suis ce matin très positif et en confiance. Merci.

M. le Président. Je remercie beaucoup M. Werro. Je passe la parole à son voisin de table.

M. Jean-Marc Schorderet. Moi en entendant un peu les rapports, j'ai juste un petit souci. S'il y a beaucoup de malades, de plus en plus dans le monde, et en plus des malades chez vous dans le

personnel, est-ce qu'il n'y a pas eu des erreurs de casting en engageant le personnel, des personnes fragiles ou des doublons entre la maison diocésaine et l'Évêché ?

Je ne sais pas si la personne responsable du personnel est consciente de la situation ? Est-ce qu'il y a des soucis de doublons, de surcharge ou lors de l'engagement du personnel ?

M. le Président. Merci M. Schorderet pour cette question.

Herr Mario Amacker. Sehr geehrte Damen und Herren, ich erlaube mir eine Bemerkung zur Verwendung des Ertragsüberschusses. Ich teile die Meinung der Geschäftsprüfungskommission (GPK) für den Anteil an das Bistum für die Betriebskosten, trotzdem frage ich mich, das ist jetzt Mitte des Jahres und wir werden im Dezember über das Budget 2027 beraten. Ich nehme an, das ist ein einmaliger Betrag.

Angesichts des einmaligen Betrages und der Notwendigkeit die Archive zu bearbeiten, frage ich mich, wie das Bistum dann langfristig eine Stelle planen kann. Wie kann man eine langfristige Personalplanung im Bistum erreichen, wenn man kurzfristig Beträge zuspricht und dann wieder wegnimmt.

M. le Président. Merci M. Amacker pour cette question.

Gibt es weitere Wortmeldungen?

M. Joachim Tedié. Merci. On a proposé d'affecter une partie du résultat à l'Évêché et également CHF 25'000 à titre de subventions et aides. Est-ce que ce montant est déjà clairement identifié ?

M. le Président. Merci pour cette question. Je ne vois plus de mains levées. Vous pourrez bien sûr encore poser des questions lorsqu'on examinera les comptes en détail.

Merci au CEx de prendre la parole pour répondre aux différentes questions. M. Marc Joye le micro est à vous.

M. Marc Joye. Merci pour les questions. Je vais répondre aux questions 2) et 3). Au niveau du financement de l'Évêché, je précise, M. Amacker, que les CHF 25'000 sont un versement exceptionnel qui résulte de l'excédent qu'on a réalisé. On a décidé, au vu des récentes discussions, que ce serait un versement extraordinaire pour les frais de fonctionnement. Ce n'est pas lié au projet des archives. Il semblerait qu'en 2025 l'Évêché ait également fait une perte au niveau du fonctionnement.

En ce qui concerne le financement de l'Évêché, comment on peut assurer une certaine pérennité ? C'est une bonne question. Nous avons fait une prospection au niveau du plan financier de notre côté et nous avons demandé à l'Évêché de faire également un plan financier intégrant leurs besoins pour les 3-5 prochaines années, ce qui nous permettra d'en discuter et de l'intégrer dans la planification financière. La pérennité du financement est importante et il faut assurer une certaine stabilité dans les montants qu'on accorde à l'Évêché, vous avez raison.

Concernant les dons, l'attribution n'est pas encore décidée. C'est le CEx qui décidera, pas forcément de manière linéaire.

J'espère avoir répondu aux deux questions.

Concernant la question ayant trait au personnel, je laisse David et/ou Isabella répondre. C'est effectivement un sujet qui nous préoccupe.

M. le Président. Merci beaucoup, Marc. Merci d'avoir écouté l'Assemblée en ce qui concerne les remarques qui ont été faites, ici-même, lors de l'adoption du budget. Par rapport à l'Évêché, si vous faites preuve de la même écoute de ce qui s'est dit à l'assemblée pour la répartition effective de ces dons, notre Eglise est sur le bon chemin.

Je passe la parole à David Neuhaus, secrétaire général de la CEC, pour quelques éléments de réponse concernant le personnel, d'éventuels doublons et les questions ayant trait aux engagements. Il s'agit d'une thématique qui n'est jamais facile à gérer.

M. David Neuhaus. Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, les arrêts maladie c'est un indicateur important qu'il faut prendre avec une certaine prudence parce que les causes sont multiples. Ça peut être l'état de santé, la charge de travail, l'organisation, le contexte personnel ou professionnel. Nous, en tant qu'employeur, on n'a pas attendu ce constat ce matin pour agir.

Il y a des facteurs que l'on peut maîtriser comme la surcharge de travail, l'adaptation des cahiers des charges, etc. Ça fait déjà un petit moment qu'on a pris ça en charge avec nos deux représentantes de l'Évêché. Comme vous le savez, les pastoraux inscrivent leurs heures déjà depuis un certain temps et nous surveillons cela de très près aujourd'hui.

Par rapport à la manière d'engager des gens, je vais parler de la partie administrative. Il y a des mises au concours, des entretiens, etc. La procédure est parfaitement équivalente à ce qu'on peut voir en dehors de l'Église. Je ne pense pas que l'engagement de personnes trop sensibles soit la cause des arrêts maladie.

Je pense que les causes sont peut-être ailleurs. Il y a des causes qu'on peut maîtriser. On accorde beaucoup de temps à ces facteurs-là. D'autres, malheureusement, on n'a aucun impact dessus et c'est lié à la personne elle-même. Je ne pense pas qu'à l'engagement on puisse prévoir ce genre de choses.

Je ne sais pas si Isabella ou Aurelia souhaitent rajouter quelque chose.

Mme Isabella Senghor. J'aimerais faire un complément par rapport aux doublons. Marc Joye a déjà évoqué la liste des tâches qui est en attente depuis un long moment. C'est un travail assez laborieux sur lequel on s'est penché depuis un bon moment. Cela nécessite d'être fait à tous les niveaux et qu'on s'assure également avec l'Évêché, les paroisses et les UP, qu'il n'y a pas de doublons. Ce n'est pas dans notre intérêt. Mais il y a des questions très profondes qu'on va devoir toucher, un mot avec tous les « stakeholders », si je peux le dire ainsi, toutes les personnes impliquées. Si j'ose vous donner un exemple, c'est la communication. Est-ce que ça fait sens qu'on fasse la communication pour les paroisses et UP à la maison diocésaine dans les deux régions et à l'Évêché ?

Ce sont des questions auxquelles on va devoir réfléchir ensemble. Car oui, il y a une certaine nécessité que les paroisses fassent leurs communications à leur échelle, ainsi que l'Évêché. C'est un travail qu'on va devoir faire tous ensemble.

Pour le moment j'ai l'impression qu'il y a peu de doublons, mais il y a des questions sur le « qui fait quoi » qu'on va devoir se poser.

M. le Président. Merci beaucoup Isabella pour cet exemple et ces quelques explications. Est-ce qu'il y a d'autres demandes, questions, prises de parole dans cette entrée en matière ?

Mme Valentine Murith. Mesdames et messieurs, je voulais juste appuyer les propos d'Isabella parce que je pense effectivement que ce n'est pas seulement entre l'Évêché et la Corporation qu'il y a des doublons, voire des triplons ou plus, et la communication est un très bon exemple. On dépense des sommes importantes en communication, comme partout. Je pense qu'il y a vraiment des points sur lesquels il faut réfléchir. Je trouve que c'est une très bonne remarque. Ça va demander du travail, de prendre vraiment les choses à fonds. C'est vraiment juste parce que les paroisses travaillent aussi avec la CEC et avec l'Évêché. On peut rationaliser et être meilleur ensemble. Merci.

M. le Président. Merci Valentine pour ces paroles. Est-ce qu'il y a d'autres mains qui se lèvent ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière n'étant pas contestée, nous pouvons passer au prochain point.

d) Discussion centre de charges par centre de charges ;

d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;

M. le Président. Je vous prie de prendre le document si vous voulez suivre étroitement les débats sur les comptes 2025. Je vais toujours dire les pages où nous nous trouvons et brièvement regarder si quelqu'un aimerait faire une remarque. Tout d'abord les pages introductives et récapitulatives.

A la page 5 et 6 vous trouvez le bilan. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je continue au niveau des résultats par nature.

Pages 7-10 : Transversale

Page 11 : Territoriale

Page 12 : Mandats

On continue à la page 13 : résultats par centres de charge.

Administration CEC

M. Daniel Werro. Je remercie le CEx pour son rapport complet. Concernant le poste 6610 Pertes sur débiteurs, je vois qu'il y a prescription sur plusieurs petits montants, soit CHF 7'000 au total. Ça veut dire que c'est ouvert depuis plusieurs années. Est-ce que c'est quelque chose qui n'a pas été suivi, qui a été perdu ? Ce n'est pas une somme astronomique, mais par les temps qui courent, ça compte.

M. Marc Joye. Oui, effectivement, c'est une question justifiée. Ce ne sont pas des montants qu'on veut perdre car on en a besoin autrement. Ce sont effectivement des factures qui étaient depuis très longtemps dans les comptes et qui ont été « traînées » depuis 5-10 ans et il a fallu faire un nettoyage pour mettre les choses à l'heure. Est-ce qu'il faut faire le suivi de manière plus régulière ? La réponse est oui et on le fait maintenant. Est-ce qu'à l'époque il y avait des raisons ? Ce ne sont pas toujours des pertes sur débiteurs, il peut parfois aussi s'agir d'erreurs de comptabilisation. Par exemple un montant qui a été payé, mais qui n'a pas été déduit du bon compte et qui a par la suite été comptabilisé comme profit. Ce n'est pas forcément une perte nette. C'est le genre de ligne et de commentaire qu'on n'espère plus voir dans les rapports futurs.

M. le Président. Merci beaucoup Marc. M. Werro, êtes-vous satisfait de la réponse ? Cela semble être le cas. Je continue.

Direction/Région diocésaine ; Bistumsregionalleitung ; Service Communication ; Coûts de formation et accompagnement ; Ausbildungsbeiträge; La Doc ; Dokumentationszentrum; Secrétariat des Services; Service catéchèse et jeunesse; Katechese; Jugendseelsorge; Jubla-RAST; Bildung und Begleitung; Formation adultes et accompagnement; Diaconie; Aumônerie Hôpitaux; Aumônerie EMS; Behindertenseelsorge; COEPS; Mission de langue italienne; Mission de langue espagnole; Mission de langue portugaise; Autres missions; Tâches diverses supraparoissiales, cantonales et diocésaines; Charges cantonales communes; Prêtres retraités; Aumônerie des Collèges; Ajustement inflation Transversale; Produits facturation paroisses; Produits facturation diverse; Aumônerie Université; Migratio; Paroisses prêtres; Paroisses laïcs et diacres; Ajustement inflation Territoriale; Mandat fiduciaire aides aux prêtres; Mandat fiduciaire catéchistes; Mandat fiduciaire paroisses personnel UP; Institutions et Organismes.

Voilà tous les centres de charges. Y a-t-il des prises de parole ou des questions additionnelles ?

Frau Bettina Gruber Haberditz. Vielen Dank. Ich möchte nur kurz zu einem Kommentar zu den Bistumsregionen antworten oder auch eine Meinung abgeben. Bei "Harmonisierung" bin ich immer etwas kritisch, weil die beiden Sprachregionen sehr unterschiedlich strukturiert sind. Harmonisierung ist nicht oder ganz selten zum Vorteil der sprachlichen Minderheiten.

M. le Président. Wir wollen sicher nicht etwas machen, das die sprachlichen Minderheiten benachteiligt. Da hast Du ganz Recht, Bettina. Darum auch meine Hauptbemerkung, wie schön und gut es ist, dass die beiden Sprachgemeinschaften konstruktiv zusammenarbeiten.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous pouvons passer à l'examen et l'approbation du projet d'arrêté qui se trouve en annexe du rapport du CEx sur les comptes.

e) Approbation du projet d'arrêté.

e) Genehmigung des Beschlussentwurfes.

M. le Président. Je vais comme d'habitude faire la lecture de l'arrêté. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à lever la main.

Le Président lit le projet d'arrêté.

Il n'y a pas de remarques. Nous pouvons passer au vote :

Approuvez-vous le projet d'arrêté sur les comptes 2025 de la CEC ?

Genehmigen Sie den Beschlussentwurf über die Rechnung 2025 der kkk?

Le vote est ouvert. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Beschlussentwurf zur Rechnung 2025 mit 43 Stimmen bei 1 Enthaltung zugestimmt.

6. Rapport d'activité 2025 du Conseil exécutif

6. Geschäftsbericht 2025 des Exekutivrates

M. le Président. Ich habe die Ehre das Wort dem Präsidenten des Exekutivrates, Herrn Bruno Boschung, zu übergeben.

Herr Bruno Boschung. M. le Président, chers MM. les Vice-Présidents, Mesdames les déléguées de l'Évêque, liebe Delegierte, chères et chers délégués, ich werde meine Ausführungen nachstehend auf Französisch machen obwohl der Text kursiv geschrieben ist. Sie haben ja heute Morgen die Simultanübersetzung hier in diesem Saal.

Vous avez reçu le rapport d'activité du CEx pour l'année 2025 avec l'invitation à la réunion d'aujourd'hui et avez pu en prendre connaissance.

Je ne souhaite pas aborder chacun des sept chapitres, mais je reste bien sûr à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Permettez-moi néanmoins de vous donner quelques explications sur deux axes de travail, car ceux-ci sont fortement influencés par la réorientation et la redynamisation des activités pastorales définies par l'Évêque. Ces deux axes de travail sont également ceux sur lesquels nous travaillons actuellement en priorité, en collaboration et en accord avec les deux déléguées de l'Évêque.

Tout d'abord, en ce qui concerne la clarification des bases pour un budget 2027 réaliste et d'un plan financier 2027-2029 adapté, qui tienne compte des futures conditions-cadres pastorales.

Compte tenu de la déclaration d'intention de l'Évêque visant à regrouper progressivement la pastorale territoriale dans des centres régionaux (pôles), et à transférer davantage de tâches aujourd'hui de la voie territoriale vers la voie dite transversale, c'est-à-dire inter paroissiale, il sera nécessaire de redéfinir la répartition des tâches. Sans une nouvelle définition claire des tâches, c'est-à-dire sans préciser où, qui et quoi fera à l'avenir, nous ne serons pas en mesure de vous présenter les conséquences financières qui en découlent pour le budget 2027 et pour un plan financier adapté. Les travaux à cet égard ont été classés comme prioritaires et sont déjà en cours entre le CEx et les deux déléguées de l'Évêque. Sans pouvoir vous le promettre aujourd'hui, nous avons l'intention de vous présenter, chers délégués, un projet de nouvelle répartition des tâches lors de l'assemblée d'octobre. Car c'est finalement vous, chers délégués, qui déciderez, conformément aux statuts, si et, le cas échéant, quelles tâches doivent être placées sur la voie transversale, resp. supra paroissiale, c'est-à-dire gérées et financées par la Corporation.

Le deuxième point au sujet duquel je voulais vous livrer quelques précisions, c'est la révision du Règlement d'exécution de la convention sur les services pastoraux.

Comme vous le savez, cette révision fait l'objet d'un travail intensif depuis un certain temps déjà. Les objectifs de cette révision peuvent être résumés comme suit :

- a) le maintien et l'amélioration de structures de travail et de direction efficaces et modernes
- b) la possibilité de mieux récompenser qu'aujourd'hui les performances exceptionnelles des collaborateurs

c) renforcer la capacité des cadres à tous les niveaux à mieux assumer leurs multiples tâches de conduite grâce à des formations ciblées.

Diverses séances et réunions d'information ont été organisées à ce sujet, avec les collaborateurs pastoraux et les cadres. De plus, plusieurs séances ont eu lieu avec la commission du personnel. La compétence pour l'introduction de ce Règlement d'exécution revient en définitive exclusivement au CEx, qui n'a toutefois jamais eu l'intention de mettre en œuvre un projet aussi important et sensible de son propre chef, d'autant plus que la nouvelle vision pastorale suscite une certaine agitation et une certaine incertitude parmi le personnel. Malgré cela, ou peut-être précisément pour cette raison, le CEx, en accord avec les deux déléguées de l'Évêque, a l'intention d'aller de l'avant et de régler les derniers points encore litigieux, le cas échéant en faisant certains compromis, dans le but de mettre en vigueur le règlement adapté au 1er janvier 2027. Des délais de transition généreux sont prévus pour certaines adaptations qu'entraîneront les nouvelles dispositions réglementaires. C'est le cas, par exemple, pour les formations des cadres, qui ne pourront sans doute avoir lieu pour la plupart qu'au printemps 2027, et de la mise à jour indispensable, mais très laborieuse, de tous les dossiers du personnel, avec les adaptations aux nouveaux échelons de fonction.

On a déjà beaucoup parlé de cette adaptation du Règlement, pour ne pas dire qu'on s'en est plaint. Malgré les différentes séances d'information, le CEx constate malheureusement qu'il y a encore beaucoup de malentendus, ce qui suscite de l'inquiétude parmi les gens.

Voici donc quelques précisions à ce sujet, également à votre intention, chers délégués, car il semble que certaines informations vous parviennent de temps à autre :

1. Après l'adaptation de son échelon de fonction, chaque collaborateur se voit garantir le maintien de ses droits acquis, même si ce niveau serait aujourd'hui inférieur. Personne ne subira de perte de salaire.
2. Le système d'attribution des paliers d'ancienneté sera maintenu, parallèlement à la compensation du renchérissement. À l'avenir, celles-ci ne seront toutefois plus attribuées automatiquement, mais nécessiteront l'accord des cadres, qui auront la possibilité de suspendre l'automatisme pour un collaborateur en raison d'un comportement professionnel insuffisant ou non coopératif, ou de ne l'accorder que de manière réduite, mais en contrepartie de récompenser un autre collaborateur un peu plus généreusement en raison d'un comportement professionnel supérieur à la moyenne. Chaque responsable continuera, s'il le juge justifié, à répartir de manière linéaire entre tous les membres de son équipe les échelons d'ancienneté auxquels celle-ci a droit. Le terme « salaire au mérite », souvent évoqué dans ce contexte, est, comme vous pouvez le constater, totalement hors de propos. Les cadres disposeront désormais simplement d'un petit levier qu'ils pourront actionner s'ils le souhaitent, afin de mieux récompenser qu'aujourd'hui un comportement professionnel supérieur à la moyenne et, le cas échéant, d'exercer une certaine influence là où le comportement professionnel ne correspond pas à leurs attentes.
3. Le CEx, ainsi que les deux déléguées épiscopales, ont toujours été conscients de la nécessité de préparer les cadres à cette situation, même si, comme vous l'avez entendu, ce nouveau levier lié à la performance n'est que minime. D'autre part, il est de toute façon temps de former à nouveau les cadres aux tâches de conduites, qui deviennent de plus en plus complexes et exigeantes.

Il me tenait à cœur de vous informer, chers délégués, de ces deux priorités de travail du CEx.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. le Président. Herzlichen Dank Bruno. Wem kann ich das Wort geben?

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers collègues, lors de la présentation du rapport de gestion 2024 du CEx, la CoGest avait formulée une demande de compléments d'informations sur les tâches quotidiennes du CEx et de l'administration qui auraient donné lieu à des problématiques et des solutions trouvées et appliquées.

A la lecture du rapport de gestion 2025, la CoGest constate que le CEx a tenu compte de sa demande en ajoutant la rubrique « la méthodologie de travail et les interpellations 2025 » à la fin de son rapport. Elle l'en remercie.

La CoGest remercie le CEx pour son rapport détaillé et le travail conséquent réalisé durant toute l'année. Merci de votre attention.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, je vais tout à fait dans le sens du Président de la CoGest. Je tenais à dire au Président du CEx que j'ai beaucoup apprécié le rapport, sa clarté en particulier. On sent la bonne maîtrise. Je me sens rassuré car vous prenez soin de la Corporation. J'imagine les soucis que vous avez avec les finances etc. Je ne peux que vous féliciter ce matin. C'est rare. J'aime beaucoup votre prise de parole et votre conscience. Je tiens aussi à relever les efforts consentis en matière de digitalisation, notamment les tests collaborateurs, non pas pour les surveiller, mais pour les sensibiliser aux risques.

Il est très important que le personnel prenne connaissance de votre clarté de la vision. Je suis très content de cette séance de ce matin. Merci beaucoup au Président Boschung et à son équipe.

Frau Bettina Gruber Haberditz. Liebe Exekutivräte, lieber Bruno, was mich ein bisschen gestört hat, ist, dass der Exekutivrat visionär- und zukunftsgerichtet und das Personal angstgesteuert sei und nicht alles verstanden habe. Das kann ich so nicht im Raum stehen lassen.

Als Personalvertreterin haben wir das Projekt sehr wohl verstanden. Wir sind froh, dass es im Gespräch einige kleine Modifikationen gegeben hat, die grosse Kröte bleibt aber drin für das Personal. Es gibt sehr wohl argumentative Gründe, warum man diesen Systemwechsel so nicht toll finden muss. Das möchte ich einfach ergänzt haben. Wir sind nicht nur ängstliche Häschen, die nicht in die Zukunft gehen wollen, sondern in der Leitung der Teams wird es eine grosse Herausforderung sein, weiterhin teambildend zu sein, wenn wir gleichzeitig unsere Mitarbeitenden, Entschuldigung, gegeneinander ausspielen müssen. Danke vielmals. Danke auch dem Exekutivrat für die viele, gute Arbeit die getan wird.

M. le Président. Vielen Dank Bettina. Es ist tatsächlich so, dass Wandel und Herausforderung immer für alle, die partnerschaftlich miteinander arbeiten, Stress verursachen und auch fordern. Ich kann sagen, dass wir, zumindest in der Versammlung, alle Delegierten sicher sehr dankbar sind, dass guter Dialog zwischen dem Personal und der Verwaltung, zwischen der Leitung und dem Exekutivrat, geführt wird. Nicht alles wird immer so sein, wie sich es alle wünschen. Auch im Exekutivrat gibt es dann auch ein paar Kröten zu schlucken. Bruno möchtest du etwas ergänzen?

Herr Bruno Boschung. Nur ganz kurz zum Votum von Bettina. Zuerst möchte ich auch noch danken für die Zusammenarbeit der Personalkommission. Natürlich hat es manchmal Themen, also diese Kröte die immer wieder kommt, diese automatischen Gehaltsstufen, usw. Vielleicht werden wir am Schluss nicht den absoluten Konsens finden, aber wir werden einen Kompromiss finden, davon bin ich überzeugt.

Im weiteren Votum wollte ich nicht darstellen, dass ich den Eindruck habe, dass jetzt sowohl die Führungskader, die Verantwortlichen oder das Personal einfach nichts verstanden haben, was wir bis jetzt diskutiert haben. Das ist falsch. Ich wollte es einfach heute einmal hier den Delegierten vorstellen, denn es hat Pfarreivertreter hier. Und ich habe in letzter Zeit von einigen Pfarreivertreterinnen und Pfarreivertretern, also von den Pfarreiräten Rückmeldungen erhalten, die mich nicht schockiert haben, aber ich habe das Gefühl gehabt, dass sie nicht ganz «à jour» zu diesem Thema sind. In diesem Sinne war es mir heute wichtig, den Pfarreivertreterinnen und Pfarreivertretern heute ein paar Informationen zu geben. Das war der Hintergrund. Danke.

M. Joachim Tedie. Merci M. le Président. Ma question ne s'adresse pas à M. Boschung. C'est simplement qu'on va passer au prochain point et en tant que Président de la Commission REDPE, j'ai suggéré dans notre rapport que l'Assemblée se prononce sur l'opportunité d'engager une modification du Règlement sur les paroisses en rapport avec le texte que nous sommes en train d'étudier actuellement et je vois que nous sommes en train de poursuivre notre séance, sans avoir répondu à cette question.

M. le Président. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Joachim, tu parles de quel texte à examiner ? Si jamais, nous pourrions clarifier la question lors de la pause tout à l'heure.

M. Joachim Tedie. Nous avons actuellement un texte que nous examinons, soit le REDPE. Et il convient de savoir si l'Assemblée autorise notre Commission à engager des modifications du Règlement sur les paroisses.

M. le Président. Je comprends. On pourra en discuter à la pause. J'aimerais d'abord clore le point sur le rapport d'activité 2025 du CEx. Merci pour la question, cher Joachim.

M. l'Abbé Evode Bigirimana. Mon intervention va dans le sens de Bettina. Ce n'est pas pour dire que le travail qui a été fait n'est pas bon ou de s'y opposer, mais de faire une remarque par rapport aux voix que j'ai entendu, notamment les prêtres qui ne sont pas prêts à favoriser ou défavoriser certaines personnes. J'ai entendu que vous avez mis un bémol sur ce concept de salaire au mérite, car c'est un terme qui touche beaucoup de gens. Espérons qu'avec la formation que vous proposez aux cadres, que ce sera clarifié de plus en plus. C'est pour vous rapporter des voix que j'ai entendu des curés-modérateurs qui se sentaient un peu gênés de devoir faire des évaluations qui auront des conséquences sur les salaires. Cela pourrait amener de la peur, de l'incompréhension, voire de la division. Je voulais simplement souligner cela et aller dans le sens de Bettina. Sinon j'espère que le CEx a conscience aussi de ces voix qui se sont élevées. J'ai confiance que cela va bien se dérouler. Merci.

M. le Président. Je remercie beaucoup l'Abbé Evode pour ses remarques. Il est clair qu'on est au-devant de changements, de responsabilités qui évoluent aussi au niveau des curés-modérateurs.

M. Bruno Boschung. Je ne veux pas répéter tout ce qui a déjà été dit. Merci de l'intervention de l'Abbé Evode que je comprends tout à fait. Il a parlé avec les concernés, ses confrères curés-modérateurs. Ils ne sont évidemment pas habitués à cet exercice et c'est justement l'objectif des formations prévues.

Nous le savons, les tâches attribuées à tous ces responsables sont énormes. En dehors des tâches ordinaires, il faut conduire, gérer, accompagner ces équipes pastorales. J'ai beaucoup de respect pour le travail réalisé, et je tiens à le souligner aujourd'hui, tout le travail accompli par ces responsables.

Herzlichen Dank all diesen Führungskräften für die geleistete Arbeit, die nicht einfach ist und nicht einfacher werden wird.

M. le Président. Merci beaucoup. Merci à tous pour vos interventions. Nous espérons du fond du cœur que les travaux entamés pourront se poursuivre en bonne harmonie et avec le sens de la responsabilité nécessaire.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je clos ce point à l'ordre du jour. Nous allons faire la pause et poursuivrons avec la présentation de l'Évêché. Je souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue à M. Patrick Mayor qui vient de nous rejoindre.

7. Présentation de l'Évêché sur les Bénéfices curiaux

7. Präsentation des Bistums über die Pfarrfründe

M. le Président. Nous avons pris l'habitude de partager des informations et des messages en fin d'assemblée afin que vous puissiez, en tant que délégués, jouer votre rôle de relais avec vos paroisses et UP, sur des sujets qui sont importants pour notre Église.

Dans cette visée, nous accueillons aujourd'hui M. Patrick Mayor que vous connaissez certainement et qui viens nous parler en sa fonction diocésaine, comme représentant de l'Évêché, pour nous parler d'un sujet qui nous préoccupe indirectement, session après session. Il s'agit, vous l'aurez compris, de la bonne gestion des finances, des questions d'où vient cet argent et à quelles fins il sert. On parle d'impôt ecclésiastique, mais aussi d'autres fonds et biens qui sont entre les mains de l'Église.

M. Mayor nous fera une présentation sur les fondations ecclésiastiques, et non pas sur les bénéfices curiaux comme cela était annoncé dans l'invitation. La raison est liée au calendrier de différentes réformes et réflexions qui sont menées au niveau de l'Évêché. Le choix a donc été fait de nous concentrer aujourd'hui sur les fondations ecclésiastiques qui sont un élément appartenant au domaine des finances.

Tout le monde sait qu'il existe des fondations ecclésiastiques, mais très peu de personnes ont connaissance de ce qu'il s'agit exactement : d'où provient le capital de ces fondations ? que peut-on faire avec l'argent qui est géré par ces fondations ? quelles sont les limites ? Pour répondre à ces questions, et bien d'autres, j'ai le plaisir de passer la parole à Patrick. Merci d'être parmi nous.

M. Patrick Mayor. Bonjour M. le Président, bonjour Mesdames et Messieurs les délégués et membres du CEx. Je vous transmets tout d'abord les salutations de notre Évêque qui n'a pas pu se rendre présent avec nous en raison d'autres obligations.

J'ai le plaisir de vous parler ce matin de l'autorité de surveillance des fondations ecclésiastiques et canoniques. L'idée c'est de vous expliquer un élément de plus, une tâche de l'Évêché. C'est une tâche qui n'est pas forcément connue, mais importante à nos yeux.

Je vais d'abord vous dire ce qu'est une fondation. Ensuite je vais vous expliquer la différence entre une association et une fondation, les organes de la fondation, l'autorité de surveillance, les émoluments, les constatations et remarques générales qu'on a sur ce qui se passe, un résumé en fin de présentation et la partie questions/réponses pour terminer.

Patrick Mayor présente les fondations ecclésiastiques.

M. le Président. Un grand merci à Patrick Mayor pour ce survol et cette introduction sur le thème des fondations ecclésiastiques surveillées par Évêque. Je suis sûr qu'il y a des questions, le débat est ouvert.

M. Marc Joye. Merci beaucoup Patrick pour cette présentation. C'est effectivement intéressant et c'est une tâche qui est importante et volumineuse. C'est très bien que nous soyons informés là-dessus.

Ma question est relative au financement. Tu as mentionné que depuis cette année, à juste titre, vous facturez certains émoluments. Je pense que c'est juste car il n'appartient pas à la Corporation de financer les coûts en relation avec les fondations, vu que nous n'en profitons pas directement. Je pense que ce coût doit être financé entièrement par les fondations et non pas par les paroisses.

On a eu un exemple avec les bénéfices curiaux au niveau de la Corporation, où les coûts des bénéfices curiaux étaient portés par la Corporation, mais ne profitait pas des bénéfices puisque ces derniers retournent aux paroisses. Nous facturons depuis tous les coûts relatifs à la surveillance des bénéfices curiaux aux bénéfices curiaux. Je pense que l'Évêché devrait en faire de même et facturer l'ensemble des coûts liés à la surveillance des fondations aux fondations, qui ont plus d'argent que nous en général.

Je pense que c'est en bonne voie, mais j'aimerais m'assurer que ça va dans cette direction, ce qui facilitera aussi la tâche et qui augmentera aussi les moyens qui sont nécessaires pour la surveillance de ces bénéfices curiaux.

M. Patrick Mayor. Effectivement M. Joye, c'est dans cette direction qu'on va. Le problème est que bon nombre de fondations dépensent bien plus en frais bancaires inutiles qu'en frais de surveillance. L'avocat nous a interpellé à ce sujet récemment, trouvant illogique qu'on demandait de l'argent pour la surveillance, alors qu'il était grassement payé par les instances qui le financent. Cela dit, on ne peut pas dire qu'on ne surveille plus une fondation parce qu'elle ne paye plus.

M. le Président. J'enchaîne sur ce sujet, car il est assez complexe et pas facile à comprendre : si on a le patrimoine d'une fondation, l'argent géré par le conseil, et que le but est de faire perdurer cette fondation, combien une fondation doit-elle ou peut-elle dépenser de son capital pour, premièrement, remplir ses buts, et deuxièmement, ne pas disparaître progressivement ?

M. Patrick Mayor. C'est toute la question d'une bonne gestion du capital. Normalement, sauf avis contraire des statuts, on doit n'utiliser que le rendement du capital. Avec ce rendement il faut payer les frais. On s'est basé sur ce que l'État fait, car l'État demande aussi des émoluments. Il faudrait, dans cette première phase, assurer qu'on arrive à surveiller toutes les fondations, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, pour que nous ayons ce rendement qui rentre.

Peut-être qu'il y a quelque chose qui est intéressant à vous dire également. On a souvent la remarque que l'Évêché a tellement d'argent. Attention à ce genre de conclusions. Il est parfois possible que l'Évêché emprunte à une fondation avec un taux d'intérêt à fixer pour, par exemple, pouvoir faire une acquisition immobilière. Cela permettra à la fondation de faire du rendement. On ne peut pas utiliser les fonds de la fondation, mais on peut faire un emprunt.

M. Joachim Tedie. Merci beaucoup Patrick pour la présentation. Vous avez évoqué tout à l'heure les émoluments permettant de financer le travail de l'autorité de surveillance. Quels sont les moyens que vous avez à disposition, au niveau juridique, pour contraindre les fondations de payer les émoluments en cas de refus de paiement ?

M. Patrick Mayor. Merci pour la question. Que ce soit au niveau des émoluments ou du rôle du conseil de fondation, c'est clair qu'il y a des moyens de contrainte, mais c'est assez compliqué d'utiliser le droit civil, mais ce serait possible. On a commencé cette année et ça va bien se passer. Il est tout à fait normal d'avoir des réactions au début du processus.

Dans le passé, cette surveillance n'était pas vraiment effectuée. Depuis une dizaine d'années, elle est à nouveau active et nous n'avons pas de suite voulu durcir les choses avec un émolument. Les fondations qui travaillent depuis longtemps avec nous y voient aussi des avantages. Les choses se font tranquillement.

On rencontre le même problème avec les fondations qui ne remplissent pas leurs buts. On essaye tout d'abord de leur parler. Souvent cela suffit. On pourrait aller jusqu'à les attaquer personnellement. Vous imaginez bien qu'on ne veut pas en arriver là.

Herr Mario Amacker. Auch von meiner Seite herzlichen Dank für diese Übersicht. Bei den privaten Stiftungen gibt es ja eine Übersicht, in die man öffentlich einsehen kann. Gibt es bei den kirchlichen Stiftungen auch eine Übersicht, in die man öffentlich einsehen kann? Oder ist das nur beim Bischof oder bei Ihrer Übersichtskommission vorhanden?

M. Patrick Mayor. Der Stiftungszweck steht in den Statuten. Und die Statuten sind ersichtlich im Zefix [NB: schweizerisches Register], denn diese Informationen sind öffentlich zugänglich für alle registrierten Stiftungen. Wenn Sie auf Zefix gehen, haben Sie Zugriff auf die Statuten. Die Statuten geben die Ziele der Stiftung bekannt.

M. le Président. Si vous deviez, vous, dans votre vue globale sur les fondations que l'Évêché surveille, décrire un peu le but majoritaire, quel serait-il ?

M. Patrick Mayor. Globalement, c'est le but d'une congrégation ou d'une activité religieuse qui a généré de l'argent, et les personnes veulent que cette activité perdure. Le but est de faire rayonner une activité qui a eu lieu un moment donné. Je prends l'exemple du « Bildungszentrum Burgbühl » qui était de faire de l'accompagnement spirituel et de faire de la formation pour les agents pastoraux du Deutschfreiburg. Il y a toujours un but religieux. Ça peut être un but missionnaire, mais toujours dans les fondamentaux pastoraux de l'Église.

M. François Déforel. On a parlé de ce que l'Évêque pouvait facturer aux fondations. Est-ce que les gens membres d'un conseil de fondation sont rémunérés ?

M. Patrick Mayor. Dans les conseils de fondations, habituellement les gens ne sont pas rémunérés parce que les fondations sont généralement exonérées d'impôt. Pour qu'elles soient exonérées, il faut que les membres ne soient pas rémunérés.

Mme Marie-Claude Fontaine. Lorsqu'une fondation a pris l'option pour la formation des prêtres, vu qu'il y a de moins en moins de formation de prêtres en Suisse, est-ce que vous avez moyen de dire que ça serait pour des agents pastoraux ou des diacres dans le cadre d'un fonctionnement différent ?

M. Patrick Mayor. La marge de manœuvre dépend des statuts et de la lecture qu'on peut aujourd'hui en faire. Dans un tel cas, comme c'est fait pour des prêtres, ça doit être pour le ministère ordonné. Il faut veiller à la formulation des statuts. Si le but n'est plus rempli, ça serait une raison pour la dissoudre, mais il n'est pas possible de modifier le but. Le but doit être suivi strictement.

M. le Président. Si on peut clairement identifier le but de la fondation, dans le sens où le but serait par exemple d'assurer l'aumônerie, alors pourrait-il être toléré de dévier de la définition initiale, en remplaçant p.ex. les prêtres suisses par tous les prêtres ? C'est probablement la solution la plus logique plutôt que de dissoudre la fondation.

M. Patrick Mayor. Ça fait partie des différentes possibilités. Il y a plusieurs fondations qui ont des problèmes de but. On les met alors ensemble et on explique au travers d'un règlement les petites différences. Il faut analyser chaque cas. Si je prends l'exemple de Burgbühl, si on trouve un locataire pour ces lieux, on peut dire que le rendement servira au but initial inscrit dans les statuts de la fondation. C'est alors un but indirectement rempli, mais parfois il n'est plus possible de remplir le but.

Herr Melchior Etlin. Est-ce que vous revenez pour parler des bénéfices curiaux ?

M. Patrick Mayor. Oui, on va revenir, je pense en début d'année prochaine. On trouvait plus judicieux de commencer par ces explications au sujet des fondations ecclésiastiques.

M. le Président. Es war keine Absicht, irgendein Thema beiseitezuschieben. Ich komme aus dem pädagogisch-didaktischen Bereich, und es ist mir darum sehr wichtig, dass wir hier möglichst breit informieren und offen diskutieren. Nur die Transparenz und Offenheit führt zu Verständnis und Konsens.

M. l'Abbé Evode Bigirimana. Vous avez donné l'exemple d'une fondation qui soutient les prêtres en formation. J'ai le droit de penser qu'il y a un renouveau, car tout est possible. Que pensez-vous de ce cas ?

M. Patrick Mayor. Merci pour la question. C'est là qu'il y a toute la spécificité. Au moment de créer une fondation, il faut garder cette ouverture, en spécifiant un but adapté. Si l'ouverture n'est pas spécifiée, on ne peut pas dévier.

M. le Président. Quelles sont les proportions des grandes, moyennes, voire petites fondations ?

M. Patrick Mayor. Il y a un mélange dans ces fondations. Il y a passablement de fondations anciennes qui sont de taille moyenne. Il y a passablement de petites fondations qui ont un capital de CHF 50'000 ou CHF 100'000. Puis il y a des fondations qui ont un capital de plusieurs millions. Ce n'est pas aussi simple à catégoriser. Le modèle de la fondation abritante veut qu'elle abrite plusieurs fondations et intègre un règlement pour spécifier les différences. On évite ainsi d'avoir plusieurs conseils de fondation.

Sr Béatrice Meichtry. Est-ce que l'autorité de surveillance suit les mêmes règles dans tous les diocèses de la Suisse ?

M. Patrick Mayor. Ça suit les règles du droit canon qui sont les mêmes pour tous les diocèses. L'application peut différer d'un diocèse à l'autre.

Sr Béatrice Meichtry. Je connais une congrégation hors du canton de Fribourg qui est en train de créer une fondation et elle a choisi la voie civile et non pas ecclésiastique. Quelle est la différence ?

M. Patrick Mayor. Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout le monde peut choisir quelle forme il choisit. Il faut savoir que la surveillance civile ne connaît pas toutes les règles de l'Église. Il y a un risque qu'un

jour certaines choses ne soient pas contrôlées ou surveillées par la surveillance civile. Mais on ne peut pas forcer une congrégation de faire une fondation ecclésiastique.

M. le Président. La différence c'est la surveillance : soit l'État pour une fondation classique, soit l'Évêché pour les fondations ecclésiastiques.

Où est-ce qu'on se situe au niveau du nombre de fondations dans notre diocèse ?

M. Patrick Mayor. Je ne peux pas vous répondre.

M. le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Merci beaucoup à Patrick Mayor.

8. Divers

8. Varia

a) Dates de l'Assemblée 2026-2027 ;

a) Versammlungsdaten 2026-2027;

M. le Président. Je répète les dates des assemblées à venir. Elles figurent également en bas de l'ordre du jour qui vous a été envoyé : 3 octobre 2026, 12 décembre 2026, 13 mars 2027, 12 juin 2027.

b) Remerciements.

b) Dankesworte.

M. le Président. Il me reste à remercier toutes les personnes qui ont fait le déplacement pour être ici, ce matin, à dire merci aux personnes qui ont mis la salle paroissiale en place ici au Christ-Roi, tous ceux qui travaillent en amont, au Conseil, à la Corporation, dans les différentes commissions et bien sûr celles et ceux qui ont eu l'occasion de préparer cette assemblée avec leurs collègues dans les différents cercles, paroisses et UP. Un grand merci aussi à la paroisse du Christ-Roi de nous avoir accueillis dans le sous-sol de leur église qui est en rénovation. Vous avez pu lire dans la presse que l'amiante est présente sous la toiture. N'ayez crainte, nous étions en sécurité. J'ai posé la question à l'architecte en charge du projet de rénovation !

Est-ce que je peux encore passer la parole à quelqu'un pour un divers ? Ich sehe keine Hand und wünsche allen eine gute Heimreise und einen gesegneten Sonntag.

Fin de la séance à 11.15 heures.

Ende der Sitzung, um 11.15 Uhr.

Le Président / Der Präsident :

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Bernhard Altermatt

Johanna Fasel

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats : Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du **03.10.2026** / Genehmigt durch die Versammlung am **03.10.2026**.*



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch